

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 27 (1935)
Heft: 1

Artikel: Démocratie et syndicats
Autor: Bratschi, Robert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383995>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

concernant une nouvelle baisse des prix et des salaires ou faut-il défendre les intérêts de la grande majorité du peuple? Si nous parvenons à orienter la décision dans ce sens et à éviter une confusion, l'année 1935 pourra changer avantageusement la face de la politique économique de la Suisse.

Démocratie et syndicats.

Par *Robert Bratschi*.

Démocratie ou dictature: un problème qui ne relève pas de la tactique, mais qui pose une question de principe de la plus grande importance. Ce n'est pas un moule dans lequel on peut introduire n'importe quelle substance. Non, c'est de l'essence même de la vie des hommes qu'il s'agit. Ce qui est en jeu, c'est la nature même des rapports sociaux, dans le cadre de l'Etat, en tant que communauté d'un degré supérieur. La question qui se pose est de savoir si la vie en commun des hommes sera fondée sur le principe de la liberté et de la libre disposition d'un peuple ou si un individu, ou du moins une minorité, doit déterminer le destin de tous, selon sa propre et unique volonté. Il s'agit donc de principes très importants et non pas seulement de controverses relatives à la tactique à adopter.

Une collaboration féconde, dans le cadre d'un même Etat, n'est pas possible entre organisations dont les conceptions et les aspirations ne concordent pas, quant à la forme de l'Etat qui les protège. Une organisation, qui considère la forme de l'Etat dans lequel elle vit comme fautive en principe et qui, en conséquence, cherche à la modifier ou à la ruiner par tous les moyens, ne peut pas coopérer avec une organisation qui reconnaît comme juste la forme de l'Etat dont il s'agit et qui, de ce fait, veut la maintenir. Le fait qu'une organisation anti-démocratique par principe reconnaisse provisoirement, par pur opportunisme, la légitimité de l'Etat démocratique, ne change rien à cette constatation. Une organisation de cet ordre ne veut se servir de l'Etat démocratique que pour arriver à ses fins. Elle exploite les libertés et les droits démocratiques dans sa lutte visant l'existence même de la démocratie, afin de pouvoir ériger la dictature sur les ruines de cette dernière. Ceux qui utilisent la démocratie pour s'en débarrasser sont plus dangereux que l'adversaire ouvert. Il s'agit, en l'occurrence, d'un abus manifeste des libertés et des droits démocratiques et d'une lutte conduite avec des moyens peu honnêtes. Si la collaboration féconde entre organisations n'est possible que si les conceptions sont concordantes, du moins quant aux questions fondamentales, dictature ou démocratie, cette collaboration est d'emblée exclue, dès que la loyauté fait défaut chez l'un des partenaires.

Une attitude purement opportuniste à l'endroit de la démocratie à pour condition élémentaire un pareil manque de loyauté.

Toute grande organisation doit définir son attitude à l'égard de la forme de l'Etat qui lui permet d'exister. Elle doit savoir si elle reconnaît comme juste, en principe, la forme de l'Etat dont il s'agit et si elle la soutiendra, ou si elle désire modifier cette forme. Toute grande organisation a le devoir de se prononcer catégoriquement sur cette question.

A son congrès de novembre 1933, à Bienne, l'Union syndicale suisse s'est donné un nouveau programme de travail. A cette occasion, il importait de définir aussi l'attitude de l'Union syndicale à l'endroit des problèmes d'ordre religieux ou politique, bien que cette organisation s'occupe essentiellement de questions économiques ou sociales. Sous ce rapport, le programme contient la phrase suivante: « Au point de vue religieux, l'Union syndicale suisse est neutre et indépendante dans le domaine de la politique. »

Avec raison, il a été fait une différence entre la religion et la politique. En ce qui concerne le domaine confessionnel, l'Union syndicale suisse proclame sa neutralité, c'est-à-dire la non-immixtion. Quant aux questions politiques, notre organisation centrale veut être indépendante, c'est-à-dire complètement libre d'adopter l'attitude qui lui plaira à l'endroit des problèmes qui intéressent l'organisation comme telle ou ses membres.

L'Union syndicale suisse se réserve donc complète liberté de prendre parti à l'égard de questions politiques ou de s'abstenir et, le cas échéant, de dire oui ou non à l'endroit d'un problème déterminé, selon les intérêts à défendre par elle. A cet effet, seuls sont déterminants les besoins des membres et de l'organisation. De par la nature des choses et vu la composition des syndicats, ces besoins seront toujours parallèles à ceux des masses laborieuses du peuple suisse.

Il va de soi que l'adoption du nouveau programme d'action impliquait une définition de l'attitude de l'Union syndicale suisse à l'endroit de la démocratie. Le congrès de Bienne ne se déroba nullement à cette tâche. A l'exemple de ce qui eut lieu à l'endroit des questions religieuses ou politiques, dans le sens du texte reproduit ci-devant, il ne s'agissait, somme toute, que de confirmer l'état de choses existant. Le programme de travail s'exprime ainsi qu'il suit au sujet de la démocratie:

« Les syndicats s'affirment pour les principes de la démocratie. Par la propagande et un travail pratique, ils veulent gagner la population à leurs conceptions d'un ordre social équitable. Cette tâche présuppose l'existence d'un Etat démocratique et des libertés démocratiques. C'est pourquoi les syndicats mettent tout en œuvre pour la démocratie et son développement. Les syndicats revendiquent également pour eux le droit de disposer de soi librement et ils lutteront énergiquement contre toute tentative de restreindre leur liberté et leur autonomie. »

L'Union syndicale suisse se place donc à nouveau et sans réserve sur le terrain de la démocratie. Bien entendu, cela ne veut pas dire que tout ce qui se rattache à la forme de l'Etat suisse soit sacro-saint et intangible. Au contraire, l'Union syndicale est d'avis que beaucoup de choses sont surannées, que d'autres sont imparfaites et qu'il y aurait lieu de les modifier. Mais l'Union syndicale adhère aux principes de la démocratie; elle est, en conséquence, bien décidée à en observer les règles et à s'y soumettre, dans les efforts qu'elle fera en vue de perfectionner les formes de l'Etat.

Les buts économiques et sociaux des syndicats doivent aussi être réalisés dans le cadre de la démocratie et avec les moyens dont elle dispose, c'est-à-dire non pas par la violence et l'oppression des faibles par les plus forts. C'est en éclairant le peuple, c'est en luttant librement avec des armes spirituelles que nous tenterons d'atteindre nos buts. Les syndicats peuvent persévérer d'autant plus facilement dans cette voie que les revendications qu'ils posent ne visent qu'au bien-être des couches laborieuses du peuple suisse. Les syndicats sont convaincus du bien-fondé de leurs revendications et de la supériorité de leurs propositions. C'est pourquoi ils croient à leur succès et savent qu'ils vaincront s'ils peuvent travailler dans une atmosphère de liberté. Les syndicats comptent d'avance avec de longs délais. Ils savent par expérience que l'édifice doit être construit pierre après pierre, méthodiquement et que seule une persévérance invincible nous conduira au but. Ils n'ignorent pas que les reculs sont inévitables, mais en démocratie les défaites ne signifient pas la ruine, comme c'est le cas sous un régime dictatorial. En démocratie, le progrès social est souvent lent, mais ce qui est une fois réalisé est d'autant plus solide, d'autant plus profondément enraciné. Notre confiance en la démocratie s'appuie finalement sur la confiance que nous avons dans le peuple lui-même. Nous espérons qu'en fin de compte, la majorité du peuple suisse sera gagnée à notre cause.

On peut constater avec satisfaction que souvent la majorité du peuple a fait preuve de clairvoyance. Dans d'importantes questions, le peuple s'est placé à plusieurs reprises du côté des syndicats. Tout spécialement quand il s'agissait de problèmes sociaux. A l'occasion des votes sur la durée du travail (1920 et 1924) et sur la baisse des traitements (1933), le souverain a témoigné de beaucoup de perspicacité. Il y a lieu de relever aussi que notre démocratie a mieux résisté à la crise que les Etats dictatoriaux qui nous entourent. Le peuple, jusqu'à maintenant, ne s'est pas laissé tromper par les déclamations des apôtres de la déflation, qui se trouvent dans les bureaux, dans les comptoirs de l'industrie et de la banque, et n'a pas encore été victime de la démagogie qui se dégage de ces appels intéressés. L'initiative dite de crise est un nouvel exemple des possibilités que la démocratie offre au peuple laborieux. La collaboration prometteuse des travailleurs

de l'agriculture, de l'industrie et des bureaux ne doit cependant être considérée que comme un début encore exposé à de nombreuses et persistantes attaques provenant de divers côtés. En dépit de toutes les résistances, ce commencement doit être poursuivi et développé. Ce n'est qu'en mettant à contribution toutes les possibilités que recèle la démocratie que nous pourrons épargner à notre peuple les conséquences dangereuses d'une politique irréfléchie de baisse des prix et des salaires et d'une mise aux enchères des plus grandes entreprises de l'Etat.

L'Union syndicale suisse sait que pour l'ouvrier suisse la lutte ne peut être conduite que sur le terrain de la démocratie et de la liberté. L'histoire suisse et les exemples que nous donne l'étranger en témoignent. Le mouvement ouvrier est battu et ruiné dans tous les pays de l'Europe occidentale où les circonstances l'obligent à conduire la lutte sur un autre terrain que celui de la démocratie. Si la liberté de lutter avec les armes de l'esprit fait défaut, la victoire des syndicats est définitivement compromise. Il est donc compréhensible que les ennemis les plus acharnés du mouvement ouvrier fassent tous leurs efforts pour que la lutte soit portée sur le terrain de la violence. Ce n'est qu'à cette condition qu'ils peuvent escompter le succès. Il importe aussi de souligner que la formule vide de sens « dictature du prolétariat » n'a pas laissé de causer déjà de graves dommages et un grand désarroi dans les esprits. Mais les syndicats, constatons-le avec plaisir, n'en ont pour ainsi dire pas été touchés.

Il va sans dire que la cessation collective du travail, dans le cadre des lois existantes, ne peut pas être considérée comme une mesure assimilable à l'emploi de la violence. Elle est et reste un moyen de lutte des syndicats. Il va sans dire qu'il s'agit là d'un moyen auquel on ne doit recourir qu'à la dernière extrémité. Cette réserve s'impose même du point de vue des syndicats. Une arme que l'on emploie trop souvent s'émousse vite.

La démocratie requiert du citoyen des exigences plus élevées que n'importe quelle autre forme de l'Etat. Le fonctionnement régulier de la démocratie présuppose la volonté du citoyen de s'occuper des importantes questions publiques et d'intérêt général et la capacité de se former un jugement personnel à leur égard. Cela réclame un travail d'éducation patient, pénible et méthodique. Les syndicats ne l'ignorent pas, ils agissent en conséquence.

Les syndicats, eux-mêmes, sont en quelque sorte une école supérieure de la démocratie. Toutes les organisations syndicales suisses de quelque importance sont fondées sur des principes strictement démocratiques. Toutes les décisions sont prises par les membres en dernier ressort. L'administration, en grande partie, incombe aux membres. Des comités de section jusqu'aux comités centraux, les adhérents décident. C'est là que les ouvriers suisses se familiarisent avec l'esprit et l'essence de la démocratie. Les connaissances acquises de la sorte leur sont très souvent utiles dans

leur activité sur le plan communal, cantonal ou fédéral. De nombreux citoyens de notre pays ont cherché dans les syndicats l'éducation pratique et théorique indispensable au fonctionnement de la démocratie.

Il va de soi que la forme de l'Etat exerce une influence décisive sur la structure et le contenu des organisations existant dans le pays. Cela ressort nettement de ce qui se passe dans les Etats dictatoriaux avoisinants. La liberté n'y trouve plus de place. Elle est supplantée par une uniformité insipide, inconciliable avec une véritable civilisation. Les syndicats, cellules de la démocratie, durent rapidement disparaître. Ils furent remplacés par des organismes qui n'ont plus rien de commun avec les anciens syndicats. Il va sans dire que les organisations ouvrières russes ne peuvent pas non plus être sans autre comparées avec les syndicats ouvriers de l'Europe occidentale, tout spécialement avec les syndicats suisses.

Nous avons dit, au début de cette étude, qu'une collaboration, voire une liaison avec des organisations qui ne se placent pas catégoriquement sur le terrain de la démocratie, n'était pas possible pour l'Union syndicale suisse et les organisations qui lui sont affiliées. Ainsi paraît superflue toute discussion au sujet du soi-disant front unique avec les organismes ralliés au communisme. Des considérations de principe excluent toute collaboration de ce genre. Mais nous aboutirions aussi aux mêmes conclusions si nous examinions le problème du point de vue des possibilités pratiques. Dans le camp communiste de notre pays, les syndicats n'existent pas. Numériquement, il s'agit d'un groupement sans importance aucune. Et encore n'y trouve-t-on pas concordance de vues quant aux questions de principe les plus importantes. Vu sous cet angle, le communisme suisse est une chose amorphe et disparate où les « Führer » des différentes tendances se combattent et se dévorent réciproquement.

Mais l'élément décisif est et reste l'attitude différente à l'endroit de la démocratie. Pour l'Union syndicale suisse, la démocratie représente la forme la plus élevée de la vie commune des hommes dans l'Etat. Elle la considère, d'ailleurs, comme la seule forme qui soit compatible avec la dignité d'un homme civilisé. En conséquence, l'Union syndicale refuse tout compromis dans ce domaine. Elle se tient sur le terrain de la démocratie et ne peut collaborer qu'avec des organisations qui se placent sur le même terrain et qui poursuivent les mêmes buts économiques et sociaux.